

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 1

Version : 1

Date : 9/1/2007

Remplace la fiche : 0/0/0

ENCRE 2300 bleue**BIC**

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT : ENCRE 2300 bleue
Utilisations recommandées : Encre pour marqueur
FOURNISSEUR :
Nom : SOCIETE BIC
Adresse : 14, Rue Jeanne d'Asnières
92611 CLICHY Cédex
FRANCE
Téléphone : + 33 01 45 19 52 00
Télécopie : +33 01 45 19 52 99
APPEL D'URGENCE : ORFILA (France) : +33 01 45 42 59 59

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

PREPARATION :
Nature chimique : Produit à base de : Propan-1-ol
Composants présentant un danger :

Nom de la substance	Teneur	No CAS / No CE / No index	Symbole(s)	Phrase(s) R
<u>1-propanol</u>	: > 70 %	71-23-8 / 200-746-9 / 603-003-00-0	F Xi	11-41-67
<u>Basic blue 7</u>	: < 10 %	2390-60-5 / 219-232-0 / -----	T N	25-41-50/53

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

PRINCIPAUX DANGERS :
Effets néfastes sur la santé : Risque de lésions oculaires graves.
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Effets sur l'environnement : Nocif pour les organismes aquatiques
Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
Dangers physiques et chimiques :
- Incendie ou explosion : Liquide inflammable
Formation possible de mélanges vapeur-air inflammables ou explosifs
Classification du produit : Selon la réglementation européenne, ce produit est classé comme :
- INFLAMMABLE
- IRRITANT
- DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener au grand air
En cas de malaise : Consulter un médecin
Contact avec la peau : Laver à l'eau savonneuse
En cas de rougeur ou irritation, consulter un médecin
Contact avec les yeux : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins)
Consulter immédiatement un ophtalmologiste, même en l'absence de signes immédiats
Ingestion : Faire boire de l'eau
Consulter un médecin

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Mousse anti-alcool
Poudres
Dioxyde de carbone (CO2)
Dangers spécifiques : Peut former des mélanges explosifs avec l'air

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2
	Version : 1
ENCRE 2300 bleue	Date : 9/1/2007
	Remplace la fiche : 0/0/0
	BIC

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE (suite)

	Vapeurs plus denses que l'air; peuvent se déplacer au niveau du sol. Possibilité d'ignition à distance
	Sous l'action de la chaleur ou lors de la combustion : Dégagement possible de vapeurs toxiques
Méthodes particulières d'intervention :	Faire évacuer la zone dangereuse Refroidir à l'eau pulvérisée les capacités exposées à la chaleur Endiguer et contenir les fluides d'extinction (produit dangereux pour l'environnement) Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté
Protection des intervenants :	Appareil de protection respiratoire isolant autonome Protection standard

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :	Eviter le contact avec la peau et les yeux Ne pas respirer les vapeurs Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Ne pas fumer Equipement de protection : - équipement complet de protection - appareil de protection respiratoire
Précautions pour la protection de l'environnement :	En cas de déversement important : Baliser la zone d'épandage et en interdire l'accès aux personnes non autorisées Au moyen d'un outillage antidéflagrant, obturer la fuite dès que possible Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts (risque d'explosion). Ventiler la zone de déversement
Méthodes de nettoyage :	Endiguer et contenir l'épandage (produit dangereux pour l'environnement) Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières
- Neutralisation :	Absorber l'épandage avec : - une matière absorbante inerte - du sable ou de la terre
- Elimination :	Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

Mesures techniques :	Captation des vapeurs à leur point d'émission Utiliser un outillage ne produisant pas d'étincelles
Précautions à prendre :	Eviter le contact avec la peau et les yeux Eviter l'accumulation de charges électrostatiques Interdiction de fumer Ne pas surchauffer le produit

STOCKAGE

Mesures techniques :	Le sol du dépôt doit être imperméable, incombustible et disposé de façon à constituer une cuvette, afin qu'en aucun cas, la totalité des liquides inflammables stockés ne puisse s'écouler à l'extérieur
Conditions de stockage :	
- Recommandées :	Stocker : - dans un endroit frais et sec - dans un endroit bien ventilé - le récipient bien fermé - à l'écart de toute source d'ignition - à l'écart de la chaleur
Matières incompatibles :	Matières inflammables ou combustibles Oxydants puissants Réducteurs puissants Métaux alcalins

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3

Version : 1

Date : 9/1/2007

Remplace la fiche : 0/0/0

ENCRE 2300 bleue

BIC

7. MANIPULATION ET STOCKAGE (suite)

Matériaux d'emballage : Métaux alcalino-terreux
- Recommandés : Emballage d'origine

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique : Assurer une bonne ventilation du poste de travail
Capter les vapeurs à leur point d'émission

Valeurs limites d'exposition :
- France : Propan-1-ol :
VME : 500 mg/m³ (200 ppm)

Equipements de protection individuelle :
- Protection respiratoire : En cas de libération de vapeurs :
Filtre anti-aérosol type A

- Protection des mains : Gants de protection en caoutchouc butyle
(temps de rupture (min) : > 480)

- Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Mesures d'hygiène : Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail
Se laver les mains après toute manipulation

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : Liquide
Couleur : bleu
Odeur : d'alcool

Températures caractéristiques :
- Ebullition : 96.5 - 97.5 °C (760 mmHg)

Caractéristiques d'inflammabilité :
- Point d'éclair : 25 °C (coupe fermée)

Pression de vapeur : 14.5 mmHg (20 °C)

Masse volumique : 0.82 - 0.88 g/cm³ (20 °C)

Solubilité :
- dans l'eau : Soluble

Vitesse d'évaporation : 11 (oxyde de diéthyle = 1)

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité : Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi

Réactions dangereuses :
- Conditions à éviter : Chaleur, étincelles, flammes nues, source d'ignition

- Matières à éviter :
- matières inflammables ou combustibles
- oxydants puissants
- métaux alcalins
- réducteurs puissants
- métaux alcalino-terreux

- Produits de décomposition dangereux : Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère :
Oxydes de carbone (CO, CO₂)

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
Propan-1-ol :
CL 50 inh. (rat) / 4h : > 34 mg/l
DL 50 po (rat) : 1870 mg/kg
DL 50 pc (lapin) : 4000 mg/kg

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4
	Version : 1
ENCRE 2300 bleue	Date : 9/1/2007
	Remplace la fiche : 0/0/0
	BIC

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (suite)

Symptômes aigus :	(données bibliographiques) Propan-1-ol :
Effets locaux :	En cas d'ingestion : Nausées , Vomissement , Ivresse Sévèrement irritant pour les yeux Risque de lésions oculaires graves

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

DEGRADABILITE :	Propan-1-ol : 75 % (20 jours) Facilement biodégradable
BIOACCUMULATION :	
Coefficient de partage n-Octanol/eau :	Propan-1-ol : 0.25 (log POE) (données bibliographiques) Non potentiellement bioaccumulable
ECOTOXICITE :	
Effets sur les organismes aquatiques :	Nocif pour les organismes aquatiques Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique Propan-1-ol : CE 50 (Daphnie : Daphnia magna) / 48h : 3642 mg/l CL 50 (Poisson : Pimephales promelas) / 96 h : 4480 mg/l C.I. basic blue 7 : CL 50 (Poisson : Leuciscus idus) / 96 h : 0.022 mg/l (données bibliographiques)

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

DECHETS DE PRODUIT :	
Interdictions :	Interdiction de rejet à l'égout et dans les rivières
Destruction/Élimination :	Éliminer conformément aux prescriptions locales applicables
EMBALLAGES SOUILLES :	
Destruction/élimination :	Détruire en installation autorisée
REMARQUE :	L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES :	
- No ONU	1210
Voies terrestres :	
- Rail/route (RID/ADR) :	Classe : 3 Code de classification : F1 Groupe d'emballage : III N° d'identification du danger : 30 Étiquetage : 3 Libellé : ENCRES D'IMPRIMERIE
Voie maritime (OMI/IMDG) :	Classe : 3 Groupe d'emballage : III Fiche de sécurité (FS) : F-E, S-D Libellé : ENCRES D'IMPRIMERIE Étiquetage : 3
Voie aérienne (OACI/IATA) :	Classe : 3 Groupe d'emballage : III Étiquetage : Flammable liquid Libellé : PRINTING INK Avion Passagers : Instruction d'emballage : 309

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5
	Version : 1
ENCRE 2300 bleue	Date : 9/1/2007
	Remplace la fiche : 0/0/0
	BIC

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite)

Quantité : 60 L
 Avion Cargo :
 Instruction d'emballage : 310
 Quantité : 220 L

REMARQUE : Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche
 Mais, compte tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses et dans le cas où la FDS en votre possession daterait de plus de 12 mois, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

ETIQUETAGE CE :

- Symboles et indications de danger :



- Phrases R :
 - IRRITANT (Xi)
 R10 : Inflammable.
 R41 : Risque de lésions oculaires graves.
 R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- Phrases S :
 S2 : Conserver hors de portée des enfants.
 S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
 S23 : Ne pas respirer les vapeurs.
 S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 S39 : Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
 S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
 S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

- Phrases complémentaires :
 Contient : - Colophane. Peut déclencher une réaction allergique

Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions Il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions, internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer

16. AUTRES INFORMATIONS

Restrictions d'emploi : Ce produit ne doit pas être utilisé pour des applications autres que celles indiquées au § 1

Texte des phrases R des § 2 & 3 :
 R11 : Facilement inflammable.
 R25 : Toxique en cas d'ingestion.
 R41 : Risque de lésions oculaires graves.
 R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Références bibliographiques :
 Bureau Européen des substances Chimiques (ECB)
 INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité)
 IUCLID (International Uniform Chemical Information Data Base)
 RTECS (Registry of Toxic effects of Chemical Substances)
 FDS des fournisseurs

Fiche de données de sécurité établie par : LISAM SERVICES - TELEGIS
 6 rue des Boucheries F-60400 NOYON
 www.telegis.com

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6
	Version : 1
ENCRE 2300 bleue	Date : 9/1/2007
	Remplace la fiche : 0/0/0
	BIC

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.

Fin du document

FICHE DE DONNEES DE SECURITE Encres PM-43 (bleu, vert, noir) et PM-44 (rouge) pour marqueur permanent	Page : 1
	Version : 3
	Date : 14/3/2008
	Remplace la fiche : 30/11/2006
BIC	

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

* NOM DU PRODUIT : Encres PM-43 (bleu, vert, noir) et PM-44 (rouge) pour marqueur permanent
Utilisations recommandées : Encre pour marqueur
Fournisseur :
Nom : SOCIETE BIC
Adresse : 14, Rue Jeanne d'Asnières
92611 CLICHY Cédex
FRANCE
Téléphone : + 33 01 45 19 52 00
Télécopie : +33 01 45 19 52 99
APPEL D'URGENCE : ORFILA (France) : +33 1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

PRINCIPAUX DANGERS :
Effets néfastes sur la santé : A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle
Effets sur l'environnement : Ne présente pas de risque particulier pour l'environnement, sous réserve de respecter les recommandations de la section 13 relatives à l'élimination ainsi que les prescriptions réglementaires nationales ou locales pouvant s'appliquer
Dangers physiques et chimiques :
- Incendie ou explosion : Liquide inflammable
Classification du produit : Selon la réglementation européenne, ce produit est classé comme :
- INFLAMMABLE

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

PREPARATION :
Nature chimique : Mélange de résine en solution dans des solvants et de pigments
Composants présentant un danger :

Nom de la substance	Teneur	No CAS / No CE / No index	Symbole(s)	Phrase(s) R
<u>1-méthoxy-2-propanol</u>	: 75 - 90 %	107-98-2 / 203-539-1 / 603-064-00-3		10
<u>2-butoxyéthanol</u>	: < 10 %	111-76-2 / 203-905-0 / 603-014-00-0	Xn	20/21/22-36/38
<u>Selon la couleur :</u>	:	---- / ---- / ----		
<u>C.I. Solvent blue 38</u>	: < 10 %	1328-51-4 / 215-523-1 / ----	Xn	22
<u>C.I. Solvent yellow 47</u>	: < 10 %	71077-14-0 / 275-170-4 / ----	Xn	22
<u>C.I. Solvent red 127</u>	: < 10 %	97862-65-2 / 308-114-5 / ----	Xn N	22-51/53
<u>Dérivés du C.I. Basic violet 1</u>	: < 10 %	8004-87-3 / ---- / ----	Xn N	22-41-50/53
<u>C.I. Basic violet 10</u>	: < 10 %	81-88-9 / 201-383-9 / ----	Xn	22-41-52/53

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener au grand air
En cas de malaise :
Appeler un médecin
Contact avec la peau : Oter tout vêtement ou chaussure souillés
Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau savonneuse
Contact avec les yeux : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins)

SOCIETE BIC

14, Rue Jeanne d'Asnières 92611 CLICHY FRANCE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE Encres PM-43 (bleu, vert, noir) et PM-44 (rouge) pour marqueur permanent	Page : 2
	Version : 3
	Date : 14/3/2008
	Remplace la fiche : 30/11/2006
BIC	

4. PREMIERS SECOURS (suite)

Ingestion : En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste
 Consulter un médecin

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Eau
 Dioxyde de carbone (CO2)
 Mousse anti-alcool
 Poudres

Dangers spécifiques : Formation possible de mélanges vapeur/air explosifs

Méthodes particulières d'intervention : Faire évacuer la zone dangereuse
 Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté
 Refroidir à l'eau pulvérisée les capacités exposées à la chaleur
 Endiguer et contenir les fluides d'extinction

Protection des intervenants : Protection complète du corps
 Appareil de protection respiratoire isolant autonome

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Ne pas respirer les vapeurs
 Eviter le contact avec la peau et les yeux
 Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.
 Ne pas fumer
 Equipement de protection :
 - équipement complet de protection
 - appareil de protection respiratoire
 En cas de déversement important :
 Baliser la zone d'épandage et en interdire l'accès aux personnes non autorisées
 Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts (risque d'explosion).
 Ventiler la zone de déversement

Précautions pour la protection de l'environnement : Endiguer et contenir l'épandage
 Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières

Méthodes de nettoyage :

- Récupération : Ramasser mécaniquement le produit
- Neutralisation : Absorber le liquide non récupérable avec :
 - une matière absorbante inerte
 - du sable ou de la terre
- Nettoyage/décontamination : Laver la zone souillée à grande eau
- Elimination : Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

Mesures techniques : Captation des vapeurs à leur point d'émission
 Utiliser un outillage ne produisant pas d'étincelles

Précautions à prendre : Eviter le contact avec la peau et les yeux.
 Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
 Interdiction de fumer

STOCKAGE

Mesures techniques : Le sol du dépôt doit être imperméable, incombustible et disposé de façon à constituer une cuvette, afin qu'en aucun cas, la totalité des liquides inflammables stockés ne puisse s'écouler à l'extérieur

Conditions de stockage :

- Recommandées : Stocker :

FICHE DE DONNEES DE SECURITE Encres PM-43 (bleu, vert, noir) et PM-44 (rouge) pour marqueur permanent	Page : 3
	Version : 3
	Date : 14/3/2008
	Remplace la fiche : 30/11/2006
BIC	

7. MANIPULATION ET STOCKAGE (suite)

Matières incompatibles :	<ul style="list-style-type: none"> - dans un endroit frais et sec - dans un endroit bien ventilé - le récipient bien fermé - à l'écart de toute source d'ignition - à l'écart de la chaleur - à l'écart de toute flamme
Matériaux d'emballage :	Matières inflammables ou combustibles
- Recommandés :	Matières oxydantes Acides
- Recommandés :	Emballage d'origine

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique :	Assurer une bonne ventilation du poste de travail Capter les vapeurs à leur point d'émission
Valeurs limites d'exposition :	
- France :	1-Méthoxy-2-propanol : VME : 375 mg/m ³ (100 ppm) VLE : 568 mg/m ³ (150 ppm) 2-Butoxyéthanol : VME : 9,8 mg/m ³ (2 ppm) VLE : 147,6 mg/m ³ (30 ppm)
- Communauté Européenne :	1-Méthoxy-2-propanol : VME : 375 mg/m ³ (100 ppm) VLE : 568 mg/m ³ (150 ppm)
Equipements de protection individuelle :	
- Protection respiratoire :	En cas de ventilation insuffisante : Appareil de protection respiratoire autonome isolant
- Protection des mains :	Gants de protection en caoutchouc résistant aux solvants Délai de rupture : consulter les préconisations du fabricant
- Protection des yeux :	Lunettes de sécurité
Mesures d'hygiène :	Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail Se laver les mains après toute manipulation

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique :	Liquide
Couleur :	bleu, rouge, noir ou vert
Odeur :	d'éther
pH :	Non applicable
Températures caractéristiques :	
- Ebullition :	1-Méthoxy-2-propanol : 120 °C
Caractéristiques d'inflammabilité :	
- Point d'éclair :	31-55 °C 1-Méthoxy-2-propanol : 31 °C
Masse volumique :	0,95 g/cm ³
Solubilité :	
- dans l'eau :	Soluble

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4
	Version : 3
Encres PM-43 (bleu, vert, noir) et PM-44 (rouge) pour marqueur permanent	Date : 14/3/2008
	Remplace la fiche : 30/11/2006
	BIC

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité :	Stable dans les conditions normales d'emploi
Réactions dangereuses :	
- Conditions à éviter :	Chaleur, étincelles, flammes nues, source d'ignition
- Matières à éviter :	- oxydants puissants - acides
- Produits de décomposition dangereux :	Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère : Oxydes de carbone (CO, CO ₂) Oxydes d'azote Oxydes de soufre Oxydes de chrome Hydrocarbures

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Produit tel quel :	Ne présente pas de risques particuliers dans les conditions normales d'hygiène industrielle
Toxicité aiguë :	1-Méthoxy-2-propanol : DL 50 pc (lapin) : 11000 mg/kg DL 50 po (rat) : 6000 mg/kg (données bibliographiques)
Symptômes aigus :	1-Méthoxy-2-propanol : Irritation de la gorge et des voies respiratoires Nausées Vomissement Dépression du système nerveux central
Autres données :	Les informations ci-dessus concernent l'encre. Celle-ci sera contenue dans le réservoir fibreux d'un marqueur de faible contenance ce qui réduira considérablement les possibilités d'exposition de l'utilisateur

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

DEGRADABILITE :	1-Méthoxy-2-propanol : 96 % de biodégradation après 28 jours Facilement biodégradable
BIOACCUMULATION :	
Coefficient de partage n-Octanol/eau :	1-Méthoxy-2-propanol : -0.437 (log POE) Non potentiellement bioaccumulable
ECOTOXICITE :	
Effets sur les organismes aquatiques :	Pas de données propres, le produit n'est pas considéré comme présentant un risque particulier pour l'environnement aquatique 1-Méthoxy-2-propanol : CE 50 (Daphnie : Daphnia magna) / 48h : > 500 mg/l CL 50 (Poisson : Leuciscus idus) / 96 h : 4600 - 10000 mg/l (données bibliographiques)

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

DECHETS DE PRODUIT :	
Destruction/Élimination :	Éliminer conformément aux prescriptions locales applicables
EMBALLAGES SOUILLES :	
Destruction/Élimination :	Détruire en installation autorisée
REMARQUE :	L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant

FICHE DE DONNEES DE SECURITE Encres PM-43 (bleu, vert, noir) et PM-44 (rouge) pour marqueur permanent	Page : 5
	Version : 3
	Date : 14/3/2008
	Remplace la fiche : 30/11/2006
BIC	

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES :

- No ONU 1210

Voies terrestres :

- Rail/route (RID/ADR) :
 Classe : 3
 Code de classification : F1
 Etiquetage : 3
 Groupe d'emballage : III
 N° d'identification du danger : 33
 Libellé : ENCRE D'IMPRIMERIE

Voie maritime (OMI/IMDG) :

Classe : 3
 Groupe d'emballage : III
 Etiquetage : 3
 Fiche de sécurité (FS) : F-E, S-D
 Libellé : ENCRE D'IMPRIMERIE

Voie aérienne (OACI/IATA) :

Classe : 3
 Groupe d'emballage : III
 Etiquetage : Flammable liquid
 Avion Passagers :
 Instruction d'emballage : Y309
 Quantité : 10 L
 Avion Cargo :
 Instruction d'emballage : 310
 Quantité : 220 L
 Libellé : PRINTING INK

REMARQUE :

Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche
 Mais, compte tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses et dans le cas où la FDS en votre possession daterait de plus de 12 mois, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

ETIQUETAGE CE :

La réglementation sur l'étiquetage ne s'applique pas au marqueur. Seule l'encre en bidon est concernée

- Symboles et indications de danger :

Pas de symbole

- Phrases R :

R10 : Inflammable.

- Phrases S :

S2 : Conserver hors de portée des enfants.

S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

- Autres informations :

Etiquetage réduit autorisé dans le cas de petits emballages

AUTRES REGLEMENTATIONS :

Dispositions nationales :

France :

Maladies professionnelles (tableau(x) n° 84) : concerné

Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions Il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions, internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer

16. AUTRES INFORMATIONS

Restrictions d'emploi :

Ce produit ne doit pas être utilisé pour des applications autres que celles indiquées au § 1

* Mise à jour :

Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page)

Les textes modifiés par rapport à la version antérieure sont indiqués par un astérisque (*)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6
	Version : 3
Encres PM-43 (bleu, vert, noir) et PM-44 (rouge) pour marqueur permanent	Date : 14/3/2008
	Remplace la fiche : 30/11/2006
	BIC

16. AUTRES INFORMATIONS (suite)

Fiche de données de sécurité établie par LISAM SERVICES - TELEGIS
: 6 rue des Boucheries F-60400 NOYON
www.telegis.com
Safety Made Easy with www.lisam.com

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.

Fin du document

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 1

Version : 1

Date : 9/1/2007

Remplace la fiche : 0/0/0

ENCRES 2300 rouge

BIC

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT : ENCRES 2300 rouge
Utilisations recommandées : Encre pour marqueur
FOURNISSEUR :
Nom : SOCIETE BIC
Adresse : 14, Rue Jeanne d'Asnières
92611 CLICHY Cédex
FRANCE
Téléphone : + 33 01 45 19 52 00
Télécopie : +33 01 45 19 52 99
APPEL D'URGENCE : ORFILA (France) : +33 01 45 42 59 59

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

PREPARATION :
Nature chimique : Produit à base de : Propan-1-ol
Composants présentant un danger :

Nom de la substance	Teneur	No CAS / No CE / No index	Symbole(s)	Phrase(s) R
<u>1-propanol</u>	: > 70 %	71-23-8 / 200-746-9 / 603-003-00-0	F Xi	11-41-67
<u>Solvant red 39</u>	: < 10 %	65138-66-1 / 265-499-1 / -----	Xn	22-36

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

PRINCIPAUX DANGERS :
Effets néfastes sur la santé : Risque de lésions oculaires graves.
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Effets sur l'environnement : Ne présente pas de risque particulier pour l'environnement, sous réserve de respecter les recommandations de la section 13 relatives à l'élimination ainsi que les prescriptions réglementaires nationales ou locales pouvant s'appliquer
Dangers physiques et chimiques :
- Incendie ou explosion : Liquide inflammable
Formation possible de mélanges vapeur-air inflammables ou explosifs
Classification du produit : Selon la réglementation européenne, ce produit est classé comme :
- INFLAMMABLE
- IRRITANT

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener au grand air
En cas de malaise : Consulter un médecin
Contact avec la peau : Laver à l'eau savonneuse
En cas de rougeur ou irritation, consulter un médecin
Contact avec les yeux : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins)
Consulter immédiatement un ophtalmologiste, même en l'absence de signes immédiats
Ingestion : Faire boire de l'eau
Consulter un médecin

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Mousse anti-alcool
Poudres
Dioxyde de carbone (CO2)
Dangers spécifiques : Peut former des mélanges explosifs avec l'air

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2
	Version : 1
ENCRES 2300 rouge	Date : 9/1/2007
	Remplace la fiche : 0/0/0
	BIC

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE (suite)

	Vapeurs plus denses que l'air; peuvent se déplacer au niveau du sol. Possibilité d'ignition à distance
	Sous l'action de la chaleur ou lors de la combustion : Dégagement possible de vapeurs toxiques
Méthodes particulières d'intervention :	Faire évacuer la zone dangereuse Refroidir à l'eau pulvérisée les capacités exposées à la chaleur Endiguer et contenir les fluides d'extinction Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté
Protection des intervenants :	Appareil de protection respiratoire isolant autonome Protection standard

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :	Eviter le contact avec la peau et les yeux Ne pas respirer les vapeurs Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Ne pas fumer Equipement de protection : - équipement complet de protection - appareil de protection respiratoire
	En cas de déversement important : Baliser la zone d'épandage et en interdire l'accès aux personnes non autorisées Au moyen d'un outillage antidéflagrant, obturer la fuite dès que possible Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts (risque d'explosion). Ventiler la zone de déversement
Précautions pour la protection de l'environnement :	Endiguer et contenir l'épandage Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières
Méthodes de nettoyage :	
- Neutralisation :	Absorber l'épandage avec : - une matière absorbante inerte - du sable ou de la terre
- Elimination :	Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

Mesures techniques :	Captation des vapeurs à leur point d'émission Utiliser un outillage ne produisant pas d'étincelles
Précautions à prendre :	Eviter le contact avec la peau et les yeux Eviter l'accumulation de charges électrostatiques Interdiction de fumer Ne pas surchauffer le produit

STOCKAGE

Mesures techniques :	Le sol du dépôt doit être imperméable, incombustible et disposé de façon à constituer une cuvette, afin qu'en aucun cas, la totalité des liquides inflammables stockés ne puisse s'écouler à l'extérieur
Conditions de stockage :	
- Recommandées :	Stocker : - dans un endroit frais et sec - dans un endroit bien ventilé - le récipient bien fermé - à l'écart de toute source d'ignition - à l'écart de la chaleur
Matières incompatibles :	Matières inflammables ou combustibles Oxydants puissants Réducteurs puissants Métaux alcalins Métaux alcalino-terreux

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3

Version : 1

Date : 9/1/2007

ENCRES 2300 rouge

Remplace la fiche : 0/0/0

BIC

7. MANIPULATION ET STOCKAGE (suite)

Matériaux d'emballage :

- Recommandés : Emballage d'origine

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique : Assurer une bonne ventilation du poste de travail
Capter les vapeurs à leur point d'émission

Valeurs limites d'exposition :

- France : Propan-1-ol :
VME : 500 mg/m³ (200 ppm)

Equipements de protection individuelle :

- Protection respiratoire : En cas de libération de vapeurs :
Filtre anti-aérosol type A- Protection des mains : Gants de protection en caoutchouc butyle
(temps de rupture (min) : > 480)

- Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Mesures d'hygiène : Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail
Se laver les mains après toute manipulation

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : Liquide

Couleur : rouge

Odeur : d'alcool

Températures caractéristiques :

- Ebullition : 96.5 - 97.5 °C (760 mmHg)

Caractéristiques d'inflammabilité :

- Point d'éclair : 25 °C (coupe fermée)

Pression de vapeur : 14.5 mmHg (20 °C)

Masse volumique : 0.82 - 0.88 g/cm³ (20 °C)

Solubilité :

- dans l'eau : Soluble

Vitesse d'évaporation : 11 (oxyde de diéthyle = 1)

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité : Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi

Réactions dangereuses :

- Conditions à éviter : Chaleur, étincelles, flammes nues, source d'ignition

- Matières à éviter : - matières inflammables ou combustibles

- oxydants puissants

- métaux alcalins

- réducteurs puissants

- métaux alcalino-terreux

- Produits de décomposition dangereux : Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère :
Oxydes de carbone (CO, CO₂)

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

Propan-1-ol :

CL 50 inh. (rat) / 4h : > 34 mg/l

DL 50 po (rat) : 1870 mg/kg

DL 50 pc (lapin) : 4000 mg/kg

(données bibliographiques)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4
	Version : 1
ENCRES 2300 rouge	Date : 9/1/2007
	Remplace la fiche : 0/0/0
	BIC

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (suite)

Symptômes aigus :	Propan-1-ol : En cas d'ingestion : Nausées , Vomissement , Ivresse
Effets locaux :	Sévèrement irritant pour les yeux Risque de lésions oculaires graves

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

DEGRADABILITE :	Propan-1-ol : 75 % (20 jours) Facilement biodégradable
BIOACCUMULATION :	
Coefficient de partage n-Octanol/eau :	Propan-1-ol : 0.25 (log POE) (données bibliographiques) Non potentiellement bioaccumulable
ECOTOXICITE :	
Effets sur les organismes aquatiques :	Pas de données propres, le produit n'est pas considéré comme présentant un risque particulier pour l'environnement aquatique Propan-1-ol : CE 50 (Daphnie : Daphnia magna) / 48h : 3642 mg/l CL 50 (Poisson : Pimephales promelas) / 96 h : 4480 mg/l (données bibliographiques)

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

DECHETS DE PRODUIT :	
Interdictions :	Interdiction de rejet à l'égout et dans les rivières
Destruction/Élimination :	Éliminer conformément aux prescriptions locales applicables
EMBALLAGES SOUILLES :	
Destruction/élimination :	Détruire en installation autorisée
REMARQUE :	L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES :	
- No ONU	1210
Voies terrestres :	
- Rail/route (RID/ADR) :	Classe : 3 Code de classification : F1 Groupe d'emballage : III N° d'identification du danger : 30 Étiquetage : 3 Libellé : ENCRES D'IMPRIMERIE
Voie maritime (OMI/IMDG) :	Classe : 3 Groupe d'emballage : III Fiche de sécurité (FS) : F-E, S-D Libellé : ENCRES D'IMPRIMERIE Étiquetage : 3
Voie aérienne (OACI/IATA) :	Classe : 3 Groupe d'emballage : III Étiquetage : Flammable liquid Libellé : PRINTING INK Avion Passagers : Instruction d'emballage : 309 Quantité : 60 L Avion Cargo : Instruction d'emballage : 310

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5
	Version : 1
ENCRES 2300 rouge	Date : 9/1/2007
	Remplace la fiche : 0/0/0
	BIC

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite)

REMARQUE : Quantité : 220 L
 Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche
 Mais, compte tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses et dans le cas où la FDS en votre possession daterait de plus de 12 mois, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

ETIQUETAGE CE :

- Symboles et indications de danger :



- Phrases R :
 - IRRITANT (Xi)
 R10 : Inflammable.
 R41 : Risque de lésions oculaires graves.
 R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- Phrases S :
 S2 : Conserver hors de portée des enfants.
 S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
 S23 : Ne pas respirer les vapeurs.
 S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 S39 : Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
 S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

- Phrases complémentaires :
 Contient : - Colophane. Peut déclencher une réaction allergique

Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions Il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions, internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer

16. AUTRES INFORMATIONS

Restrictions d'emploi : Ce produit ne doit pas être utilisé pour des applications autres que celles indiquées au § 1

Texte des phrases R des § 2 & 3 :
 R11 : Facilement inflammable.
 R22 : Nocif en cas d'ingestion.
 R36 : Irritant pour les yeux.
 R41 : Risque de lésions oculaires graves.
 R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Références bibliographiques :
 Bureau Européen des substances Chimiques (ECB)
 INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité)
 IUCLID (International Uniform Chemical Information Data Base)
 RTECS (Registry of Toxic effects of Chemical Substances)
 FDS des fournisseurs

Fiche de données de sécurité établie par : LISAM SERVICES - TELEGIS
 6 rue des Boucheries F-60400 NOYON
 www.telegis.com

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6
	Version : 1
ENCRES 2300 rouge	Date : 9/1/2007
	Remplace la fiche : 0/0/0
	BIC

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.

Fin du document

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 1

Version : 1

Date : 9/1/2007

Remplace la fiche : 0/0/0

ENCRE 2300 verte**BIC**

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT : ENCRE 2300 verte
Utilisations recommandées : Encre pour marqueur
FOURNISSEUR :
Nom : SOCIETE BIC
Adresse : 14, Rue Jeanne d'Asnières
92611 CLICHY Cédex
FRANCE
Téléphone : + 33 01 45 19 52 00
Télécopie : +33 01 45 19 52 99
APPEL D'URGENCE : ORFILA (France) : +33 01 45 42 59 59

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

PREPARATION :
Nature chimique : Produit à base de : Propan-1-ol

Composants présentant un danger :

Nom de la substance	Teneur	No CAS / No CE / No index	Symbole(s)	Phrase(s) R
<u>1-propanol</u>	: > 70 %	71-23-8 / 200-746-9 / 603-003-00-0	F Xi	11-41-67
<u>C.I. Solvent yellow 47</u>	: < 10 %	71077-14-0 / 275-170-4 / -----	Xn	22
<u>C.I. Solvent blue 38</u>	: < 10 %	1328-51-4 / 215-523-1 / -----	Xn	22

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

PRINCIPAUX DANGERS :

Effets néfastes sur la santé :

Risque de lésions oculaires graves.
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Effets sur l'environnement :

Ne présente pas de risque particulier pour l'environnement, sous réserve de respecter les recommandations de la section 13 relatives à l'élimination ainsi que les prescriptions réglementaires nationales ou locales pouvant s'appliquer

Dangers physiques et chimiques :

- Incendie ou explosion :

Liquide inflammable
Formation possible de mélanges vapeur-air inflammables ou explosifs

Classification du produit :

Selon la réglementation européenne, ce produit est classé comme :
- INFLAMMABLE
- IRRITANT

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation :

Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener au grand air
En cas de malaise :
Consulter un médecin

Contact avec la peau :

Laver à l'eau savonneuse
En cas de rougeur ou irritation, consulter un médecin

Contact avec les yeux :

Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins)
Consulter immédiatement un ophtalmologiste, même en l'absence de signes immédiats

Ingestion :

Faire boire de l'eau
Consulter un médecin

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2
	Version : 1
ENCRE 2300 verte	Date : 9/1/2007
	Remplace la fiche : 0/0/0
	BIC

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés :	Mousse anti-alcool Poudres Dioxyde de carbone (CO2)
Dangers spécifiques :	Peut former des mélanges explosifs avec l'air Vapeurs plus denses que l'air; peuvent se déplacer au niveau du sol. Possibilité d'ignition à distance Sous l'action de la chaleur ou lors de la combustion : Dégagement possible de vapeurs toxiques
Méthodes particulières d'intervention :	Faire évacuer la zone dangereuse Refroidir à l'eau pulvérisée les capacités exposées à la chaleur Endiguer et contenir les fluides d'extinction Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté
Protection des intervenants :	Appareil de protection respiratoire isolant autonome Protection standard

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :	Eviter le contact avec la peau et les yeux Ne pas respirer les vapeurs Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Ne pas fumer Equipement de protection : - équipement complet de protection - appareil de protection respiratoire En cas de déversement important : Baliser la zone d'épandage et en interdire l'accès aux personnes non autorisées Au moyen d'un outillage antidéflagrant, obturer la fuite dès que possible Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts (risque d'explosion). Ventiler la zone de déversement
Précautions pour la protection de l'environnement :	Endiguer et contenir l'épandage Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières
Méthodes de nettoyage :	
- Neutralisation :	Absorber l'épandage avec : - une matière absorbante inerte - du sable ou de la terre
- Elimination :	Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

Mesures techniques :	Captation des vapeurs à leur point d'émission Utiliser un outillage ne produisant pas d'étincelles
Précautions à prendre :	Eviter le contact avec la peau et les yeux Eviter l'accumulation de charges électrostatiques Interdiction de fumer Ne pas surchauffer le produit

STOCKAGE

Mesures techniques :	Le sol du dépôt doit être imperméable, incombustible et disposé de façon à constituer une cuvette, afin qu'en aucun cas, la totalité des liquides inflammables stockés ne puisse s'écouler à l'extérieur
Conditions de stockage :	
- Recommandées :	Stocker : - dans un endroit frais et sec - dans un endroit bien ventilé - le récipient bien fermé - à l'écart de toute source d'ignition - à l'écart de la chaleur
Matières incompatibles :	Matières inflammables ou combustibles

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3
	Version : 1
ENCRE 2300 verte	Date : 9/1/2007
	Remplace la fiche : 0/0/0
	BIC

7. MANIPULATION ET STOCKAGE (suite)

	Oxydants puissants Réducteurs puissants Métaux alcalins Métaux alcalino-terreux
Matériaux d'emballage :	
- Recommandés :	Emballage d'origine

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique :	Assurer une bonne ventilation du poste de travail Capter les vapeurs à leur point d'émission
Valeurs limites d'exposition :	
- France :	Propan-1-ol : VME : 500 mg/m ³ (200 ppm)
Equipements de protection individuelle :	
- Protection respiratoire :	En cas de libération de vapeurs : Filtre anti-aérosol type A
- Protection des mains :	Gants de protection en caoutchouc butyle (temps de rupture (min) : > 480)
- Protection des yeux :	Lunettes de sécurité
Mesures d'hygiène :	Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail Se laver les mains après toute manipulation

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique :	Liquide
Couleur :	vert
Odeur :	d'alcool
Températures caractéristiques :	
- Ebullition :	96.5 - 97.5 °C (760 mmHg)
Caractéristiques d'inflammabilité :	
- Point d'éclair :	25 °C (coupe fermée)
Pression de vapeur :	14.5 mmHg (20 °C)
Masse volumique :	0.82 - 0.88 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité :	
- dans l'eau :	Soluble
Vitesse d'évaporation :	11 (oxyde de diéthyle = 1)

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité :	Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi
Réactions dangereuses :	
- Conditions à éviter :	Chaleur, étincelles, flammes nues, source d'ignition
- Matières à éviter :	- matières inflammables ou combustibles - oxydants puissants - métaux alcalins - réducteurs puissants - métaux alcalino-terreux
- Produits de décomposition dangereux :	Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère : Oxydes de carbone (CO, CO ₂)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4
	Version : 1
ENCRE 2300 verte	Date : 9/1/2007
	Remplace la fiche : 0/0/0
	BIC

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges Propan-1-ol : CL 50 inh. (rat) / 4h : > 34 mg/l DL 50 po (rat) : 1870 mg/kg DL 50 pc (lapin) : 4000 mg/kg (données bibliographiques)
Symptômes aigus :	Propan-1-ol : En cas d'ingestion : Nausées , Vomissement , Ivresse
Effets locaux :	Sévèrement irritant pour les yeux Risque de lésions oculaires graves

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

DEGRADABILITE :	Propan-1-ol : 75 % (20 jours) Facilement biodégradable
BIOACCUMULATION :	
Coefficient de partage n-Octanol/eau :	Propan-1-ol : 0.25 (log POE) (données bibliographiques) Non potentiellement bioaccumulable
ECOTOXICITE :	
Effets sur les organismes aquatiques :	Pas de données propres, le produit n'est pas considéré comme présentant un risque particulier pour l'environnement aquatique Propan-1-ol : CE 50 (Daphnie : Daphnia magna) / 48h : 3642 mg/l CL 50 (Poisson : Pimephales promelas) / 96 h : 4480 mg/l (données bibliographiques)

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

DECHETS DE PRODUIT :	
Interdictions :	Interdiction de rejet à l'égout et dans les rivières
Destruction/Élimination :	Éliminer conformément aux prescriptions locales applicables
EMBALLAGES SOUILLÉS :	
Destruction/Élimination :	Détruire en installation autorisée
REMARQUE :	L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES :	
- No ONU	1210
Voies terrestres :	
- Rail/route (RID/ADR) :	Classe : 3 Code de classification : F1 Groupe d'emballage : III N° d'identification du danger : 30 Étiquetage : 3 Libellé : ENCRE D'IMPRIMERIE
Voie maritime (OMI/IMDG) :	Classe : 3 Groupe d'emballage : III Fiche de sécurité (FS) : F-E, S-D Libellé : ENCRE D'IMPRIMERIE Étiquetage : 3
Voie aérienne (OACI/IATA) :	Classe : 3 Groupe d'emballage : III Étiquetage : Flammable liquid

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5
	Version : 1
ENCRE 2300 verte	Date : 9/1/2007
	Remplace la fiche : 0/0/0
	BIC

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite)

Libellé : PRINTING INK
 Avion Passagers :
 Instruction d'emballage : 309
 Quantité : 60 L
 Avion Cargo :
 Instruction d'emballage : 310
 Quantité : 220 L

REMARQUE : Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche
 Mais, compte tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses et dans le cas où la FDS en votre possession daterait de plus de 12 mois, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

ETIQUETAGE CE :

- Symboles et indications de danger :



- Phrases R :
 - IRRITANT (Xi)
 R10 : Inflammable.
 R41 : Risque de lésions oculaires graves.
 R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- Phrases S :
 S2 : Conserver hors de portée des enfants.
 S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
 S23 : Ne pas respirer les vapeurs.
 S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 S39 : Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
 S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

- Phrases complémentaires :
 Contient : - Colophane. Peut déclencher une réaction allergique

Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions Il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions, internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer

16. AUTRES INFORMATIONS

Restrictions d'emploi : Ce produit ne doit pas être utilisé pour des applications autres que celles indiquées au § 1

Texte des phrases R des § 2 & 3 :
 R11 : Facilement inflammable.
 R22 : Nocif en cas d'ingestion.
 R41 : Risque de lésions oculaires graves.
 R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Références bibliographiques :
 Bureau Européen des substances Chimiques (ECB)
 INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité)
 IUCLID (International Uniform Chemical Information Data Base)
 RTECS (Registry of Toxic effects of Chemical Substances)
 FDS des fournisseurs

Fiche de données de sécurité établie par : LISAM SERVICES - TELEGIS
 6 rue des Boucheries F-60400 NOYON
 www.telegis.com

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6
	Version : 1
ENCRE 2300 verte	Date : 9/1/2007
	Remplace la fiche : 0/0/0
	BIC

usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.

Fin du document